

Commission régionale de rénovation de l'habitat 21 novembre 2017

Programme Habiter mieux



**Habiter mieux :
quel avancement du programme et quelles
perspectives de réalisation d'ici fin 2017 en Pays
de la Loire ?**

→ Situation au 15 novembre 2017

Objectifs annuels :

- National : rénovation énergétique de 100 000 logements dont 30 000 en copropriétés fragiles ;
- Régional : rénovation de 5 970 logements dont 910 en copropriétés fragiles.

Résultats : **2 509** logements financés (2 340 PO + 169 PB) soit **46%** des objectifs (hors réserve de logements en copropriétés fragiles) - *taux national : 33 %*

→ + 41 % *logements financés par rapport au volume de 2016 à la même date ;*

→ 7,6 % *des logements financés France entière (32 834 logements) ;*

→ *près de 4 % de logements cumulant des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie (taux identique au niveau national).*

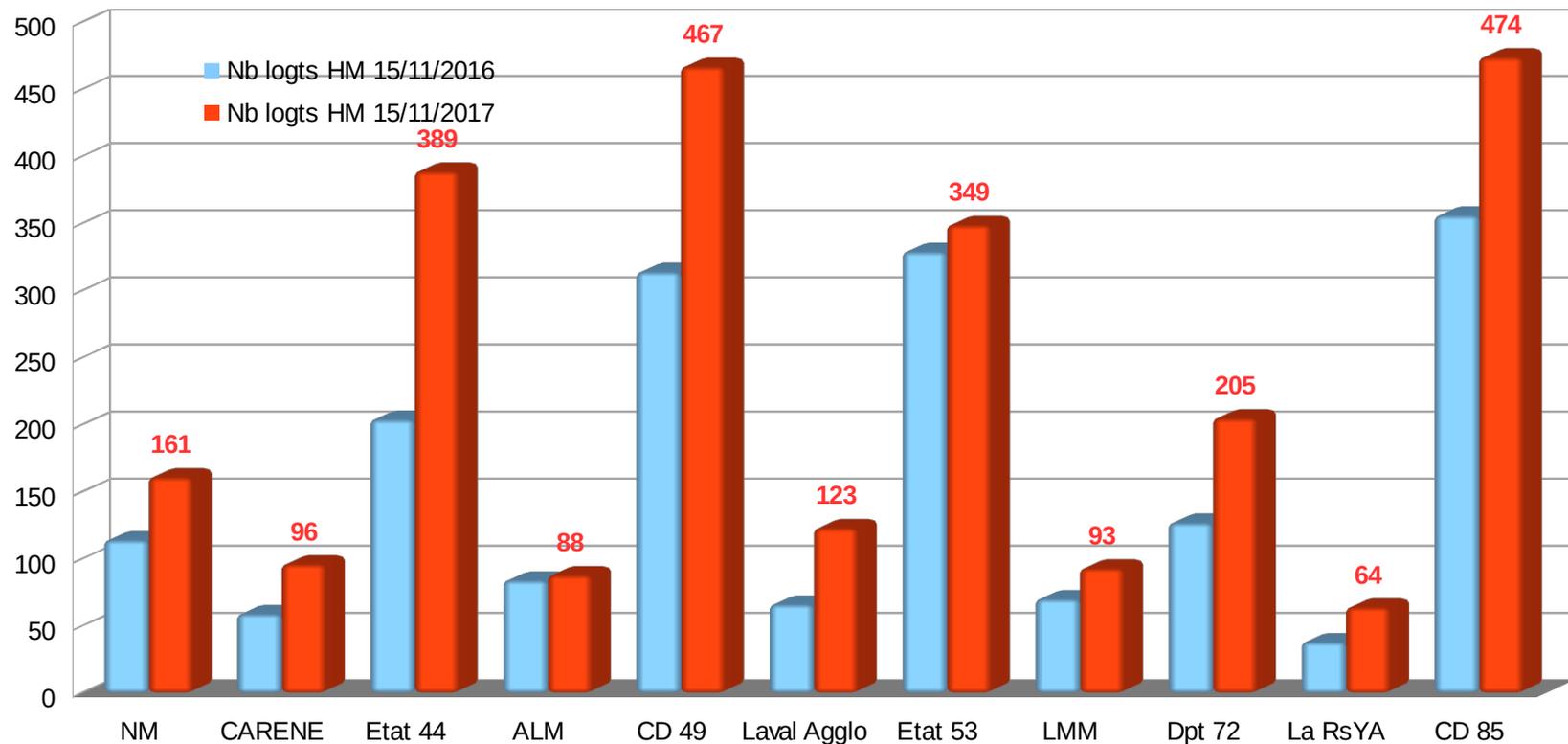
Dotations :

- Anah : 44,821 M€ (dont crédits pour la rénovation énergétique) ;
- FART : 10,126 M€ (+ 6,2% par rapport aux 9,532 M€ de 2016).

Engagements : **20,3 M €** de crédits Anah (sur les 25,3 M € engagés au total)
4,8 M € de primes FART

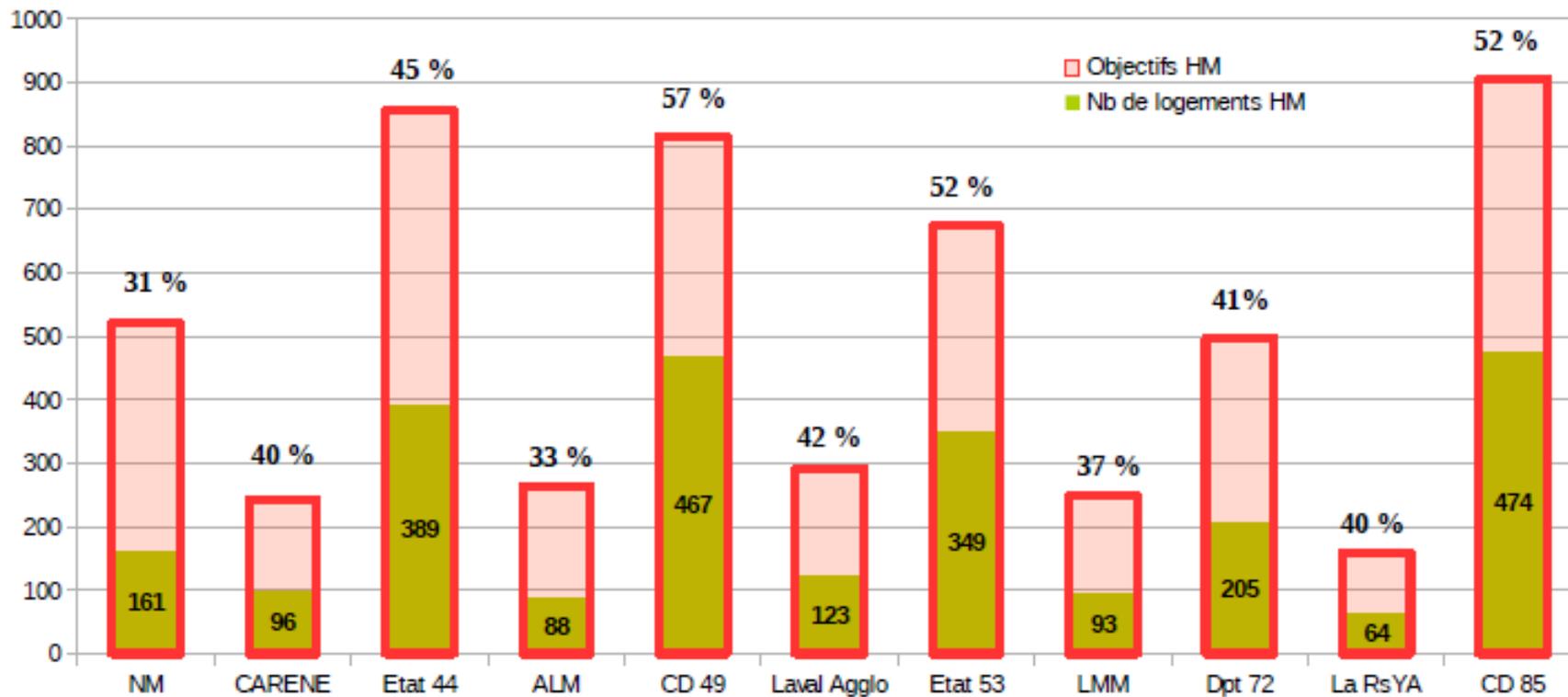
→ Résultats par territoire de gestion

Comparaison des logements Habiter mieux financés au 15/11/2016 et 15/11/2017



→ Montée en puissance du programme : augmentation du volume de logements financés sur tous les territoires de gestion.

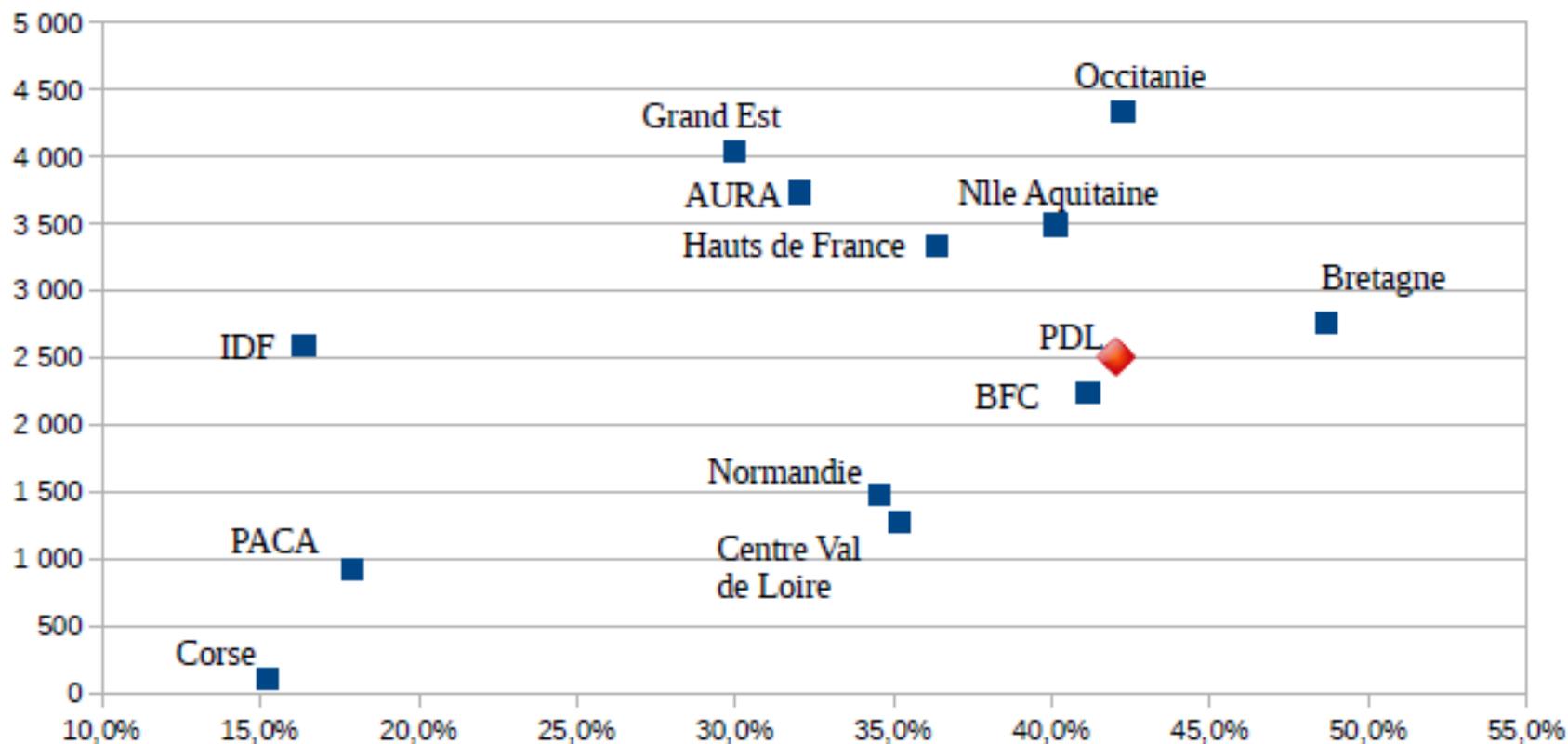
→ Réalisation des objectifs du programme Habiter mieux par territoire au 15 novembre 2017



→ Taux d'avancement régional : 46 % ;

→ 3 territoires présentent un taux d'avancement supérieur : le Conseil départemental de Maine-et-Loire, l'État 53 et le Conseil départemental de la Vendée.

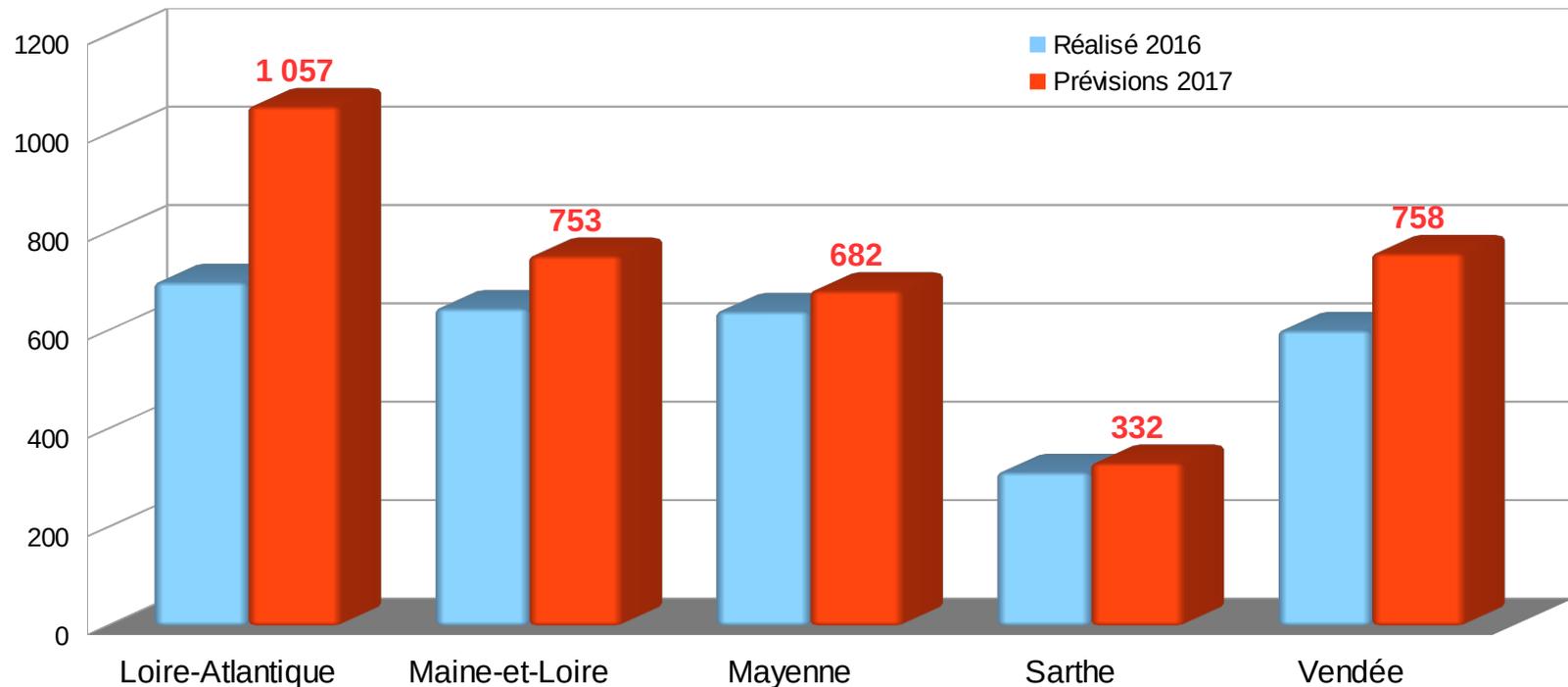
→ Positionnement des Pays de la Loire dans l'avancement du programme Habiter mieux 2017 (situation au 15/11/2017)



→ En taux de réalisation, les Pays de la Loire se situent en 3ème position derrière les régions Bretagne et Occitanie.

→ Synthèse des prévisions de réalisation à fin 2017

Comparaison des prévisions de réalisation Habiter mieux 2017 avec les résultats 2016



→ Prévisions : rénovation de 3 582 logements (60 % de l'objectif).
Si résultats confirmés, 2017 serait la 2ème meilleure année du programme Habiter mieux.

**Habiter mieux :
quel bilan du programme 2011-2017 ?**

Rappel :

Lancé en 2011, le programme Habiter mieux poursuit une triple finalité :

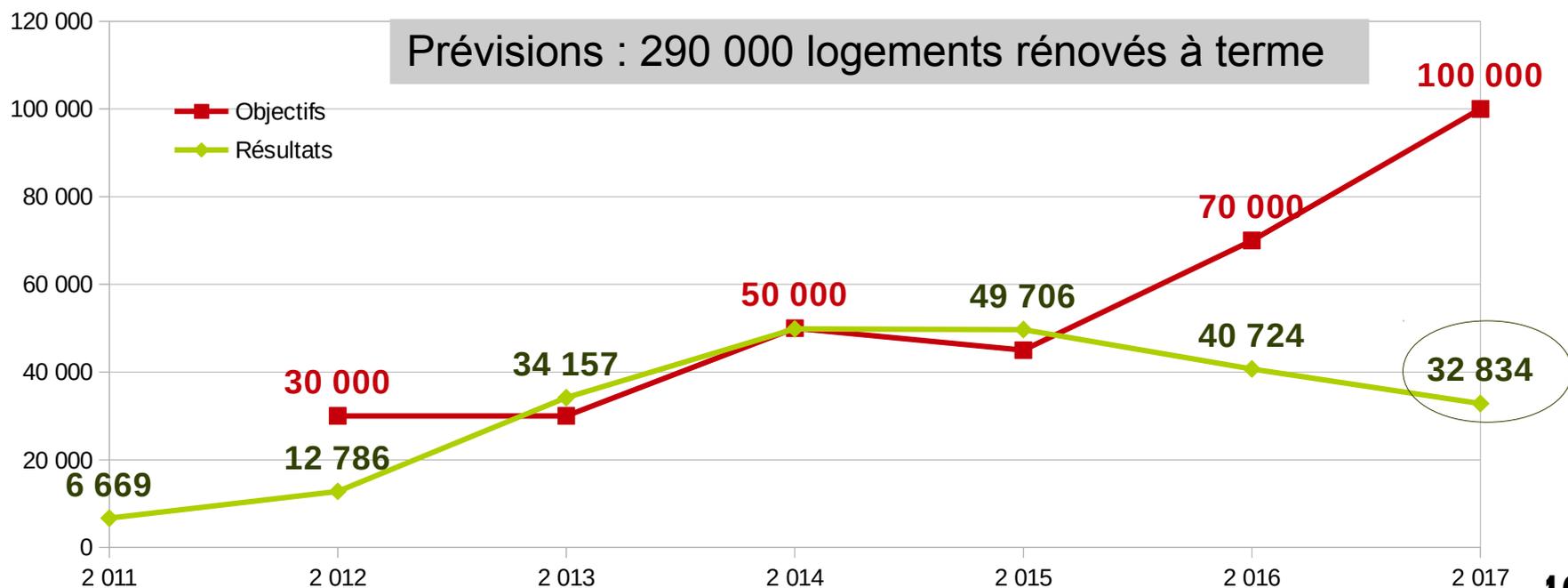
- 1) sociale** : lutter contre la précarité énergétique et améliorer le confort thermique des logements des plus modestes ;
- 2) environnementale** : réduire les émissions de GES et la consommation énergétique des bâtiments (secteur énergivore) ;
- 3) économique** : maintenir et créer de nouveaux emplois non délocalisables dans la filière de la rénovation énergétique.

Priorité au coeur de l'action de l'Anah car accompagne les autres thématiques prioritaires de l'Agence (LHI et maintien à domicile).

- 40 724 logements rénovés sur toute la France en 2016 soit 81 % des aides aux travaux accordés. 71 % de PO très modestes aidés ;
- gain énergétique moyen de 43,2 % ;
- Plus de 922 M€ de travaux générés et subventionnés à hauteur de 47 %.

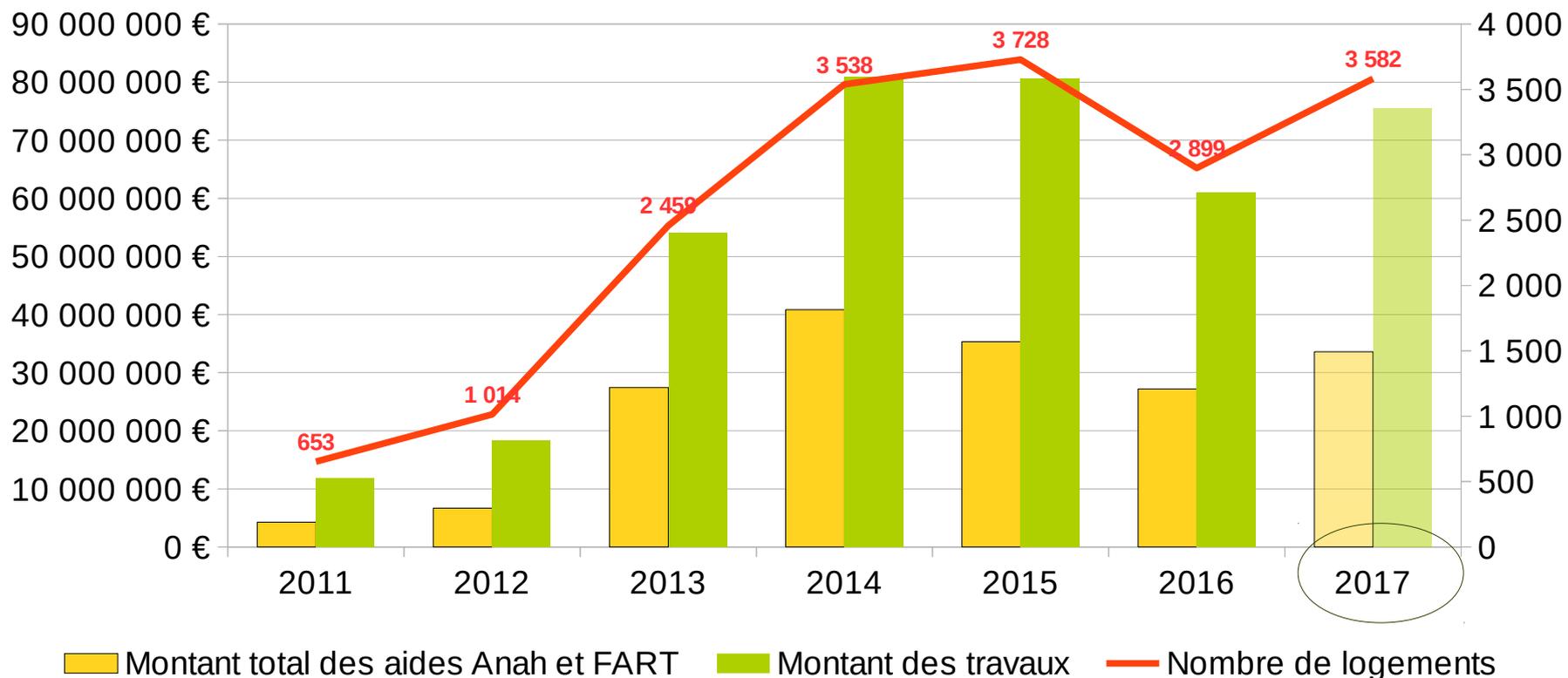
Plusieurs évolutions depuis 2011 :

- 2013** : ouverture aux PB et syndicats de copropriétés ;
- 2014** : portage au niveau national par le PREH (création de PRIS) + ciblage PO très modestes ;
- 2015** : relèvement des objectifs de 45 000 à 73 050 logements ;
- 2016** : relèvement des objectifs de 50 000 à 70 000 logements + prime calculée suivant le montant des travaux pour les PO + ouverture PO modestes ;
- 2017** : nouvelle accélération donnée au programme avec intégration d'un objectif de traitement des copropriétés fragiles.



→ Résultats en Pays de la Loire

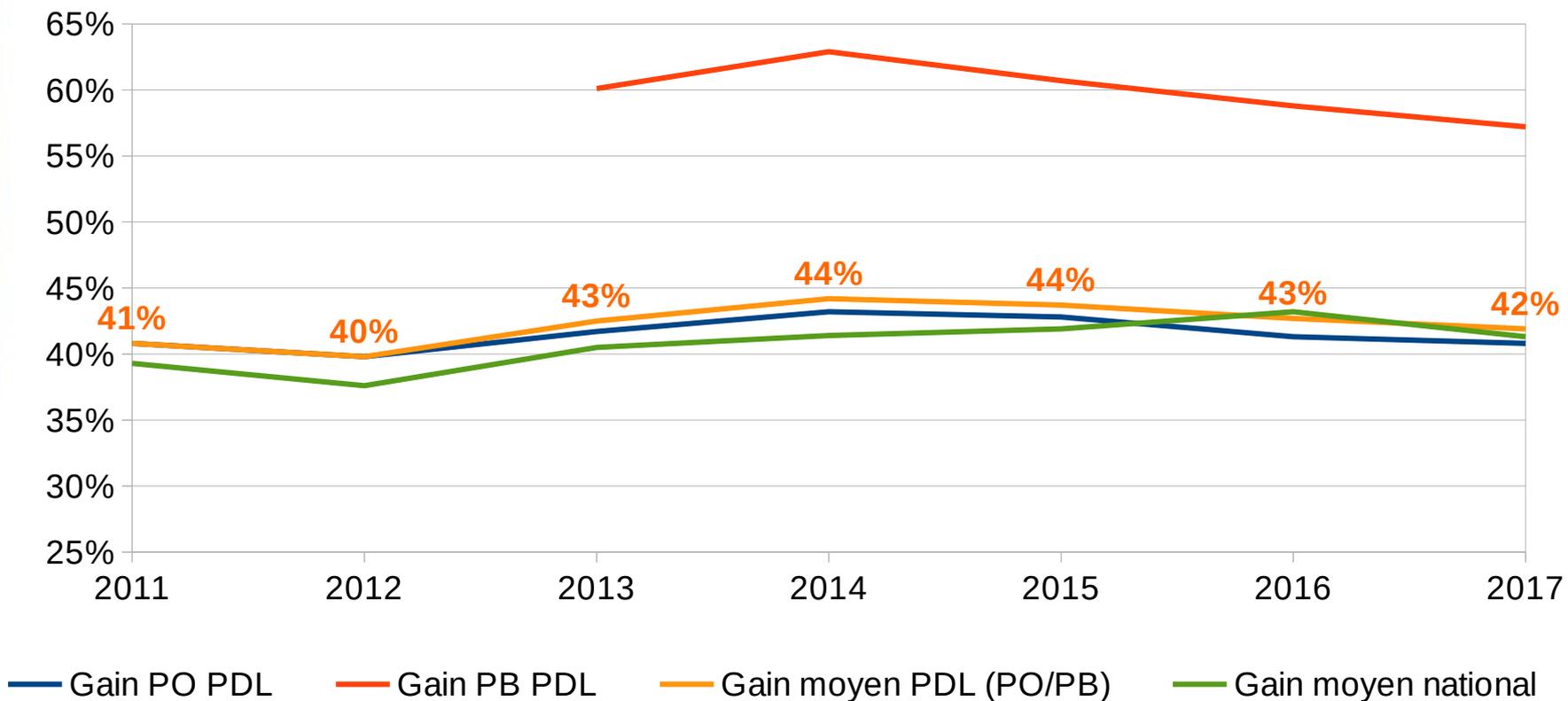
Prévisions à fin 2017 : 17 873 logements rénovés



Au 15/11/2017 :

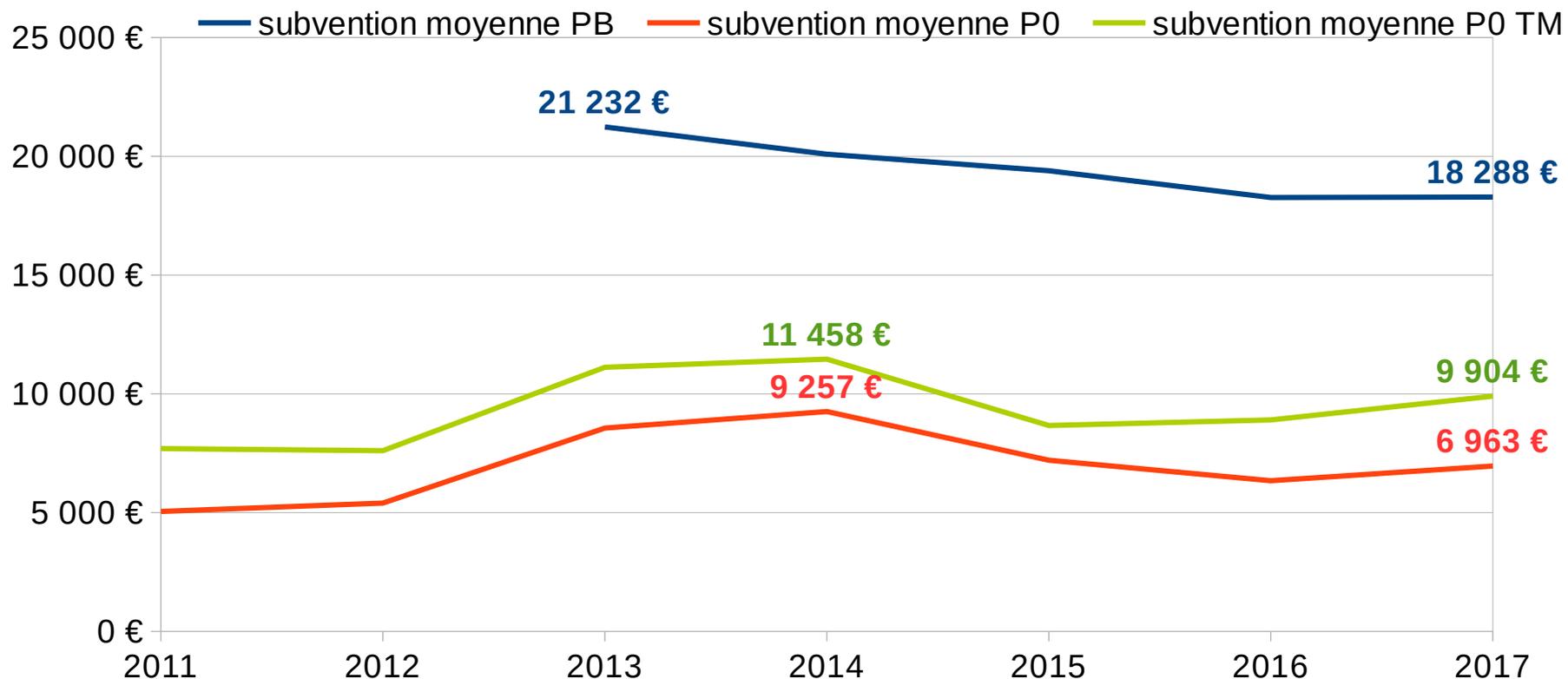
- plus de 350 M€ de travaux générés depuis 2011 (moyenne de 20 252 € de travaux par logement) ;
- 164 M€ d'aides versées dont 46 M€ de primes FART.

→ Performance énergétique des logements rénovés en PDL



Gain énergétique plus élevé pour les PB en raison du couplage avec des problématiques d'habitat indigne ou dégradé.

→ Subvention moyenne et profil des ménages aidés :



Moyenne de la subvention versée (2011-2016) :

- PB : 19 287 € → soit près de 39% du coût des travaux
- PO modestes : 7 399 € → environ 37 % du coût des travaux
- PO très modestes : 9 683 € → environ 50 % du coût des travaux

Vocation sociale confirmée : 93 % de PO aidés dont 2/3 très modestes.

Habiter mieux : et après ?

Dans le cadre de la Stratégie logement du gouvernement, confirmation de la mobilisation de l'Anah dans la lutte contre la précarité énergétique.

→ reconduction du **programme Habiter mieux** pour 5 ans :

- 75 000 logements par an (375 000 d'ici la fin du quinquennat) ;
- contribution pour 1/2 à l'objectif national de rénovation dans le parc privé ;
- maintien d'une prime à la rénovation énergétique (en plus des subventions Anah) : modalités et montant à préciser.

=> Visibilité et stabilité données à tous les acteurs locaux.

Validation de la répartition des objectifs et crédits régionaux en Conseil d'administration de l'Anah du 29 novembre.

Enjeu : maintenir et renforcer la dynamique initiée par la première génération du programme Habiter mieux.

Plusieurs leviers d'action :

1) la **communication** (campagne nationale prévue début 2018) ;

2) le **repérage des publics éligibles** :

- via la mobilisation des facteurs (partenariat avec le Groupe La Poste sur le modèle de l'expérience menée en Maine-et-Loire) ou de personnes travaillant à domicile par exemple ;

- via le développement du partenariat avec le réseau des artisans et professionnels du bâtiment (premières chartes Anah/CAPEB/FFB conclues en Mayenne et en Loire-Atlantique).

3) la **solvabilisation** des plus modestes :

- développement de dispositifs de pré-financement des aides publiques ou de financement du reste à charge (PROCIVIS, caisses d'avances SOLIHA) ;

- enjeu de solvabilisation pour les particuliers mais aussi les professionnels agissant.



Enjeux sous-jacents

- S'assurer de la capacité des **professionnels du bâtiment** à répondre à la montée en puissance du programme Habiter mieux et plus largement, à l'objectif de rénovation énergétique dans le parc privé (150 000 logements/an) :
 - *Les moyens humains sont-ils et seront-ils suffisants à l'horizon 2022 voire au-delà ?*
 - *Les plans de formation ont-ils été adaptés en conséquence ?*
- S'assurer également de cette capacité d'action pour les **opérateurs** intervenant dans le cadre d'OPAH, PIG ou en diffus.
- Rechercher **la qualité et des gains durables** pour les ménages :
 - *nécessité d'avoir une approche globale des travaux (bouquet complet adapté) avec l'emploi de matériaux performants ;*
 - *besoin d'information des ménages sur l'utilisation des équipements installés (inciter les professionnels à expliquer / sensibiliser les ménages).*